

Projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Romaine

256

DC8

Projet d'aménagement d'un complexe
hydroélectrique sur la rivière Romaine
par Hydro-Québec

Basse-Côte-Nord

6211-03-005

Rectifications apportées par le Conseil des Innus d'Ekuanitshit concernant les mémoires :

DM44 (Mémoire des Uashaunnuat, du Conseil Innu Tekuaikan Uashat mak
Mani-Utenam et familles innues)

DM45 (Mémoire du Conseil des Montagnais de Nutakuan)

DM94 (Mémoire du Conseil des Innus de Pakua Shipi et du Conseil des
Innus de Unamen Shipu)

**Soumis au
Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement**

8 décembre 2008

Introduction

Le présent document vise à apporter quelques rectifications quant à un certain nombre d'énoncés contenus dans les mémoires no. DM44, DM45 et DM94 et qui apparaissent inexacts du point de vue du Conseil des Innus d'Ekuanitshit. Ces rectifications nous apparaissent nécessaires non seulement afin de rétablir des faits mais aussi pour éviter que la Commission chargée de l'étude du projet ne soit induite en erreur lors de son analyse.

Mémoire no. DM44 (Mémoire des Ushaunnuat, du Conseil Innu Tekuaikan Uashat mak Mani-Utenam et familles Innues)

- À la page 5 de ce mémoire, on énonce ce qui suit :

« Plus particulièrement, le Projet aura des impacts néfastes et des effets négatifs, tels que :

- a) la perte de territoires de chasse et de pêche ayant une importance significative pour les Ushaunnuat, incluant la rivière Romaine¹;
- b) l'altération des eaux navigables;
- c) l'accumulation de mercure;
- d) la diminution de la qualité de l'eau;
- e)...
- f)...

rectification : La rivière Romaine ne peut être considérée comme ayant une importance significative en termes de pertes de territoires de chasse et de pêche pour les auteurs de ce mémoire car rien dans la littérature spécialisée (publiée et non publiée) n'indique que les Innus des communautés de Uashat et Mani-Utenam

¹ Dans le présent document, les phrases ou parties de phrases soulignées sont notre initiative.

ont fréquenté la rivière Romaine et son bassin versant au sud du Labrador, entre le Lac Brûlé et l'embouchure de la rivière.

Les aînés de la communauté d'Ekuanitshit ayant fréquenté le territoire avant la sédentarisation indiquent qu'il leur arrivait, à l'occasion, de rencontrer des gens de Uashat, de Natashquan et même de Sheshatshit dans la partie du territoire située au nord-ouest, au nord et au nord-est du Lac Brûlé. Plus au sud, et en particulier en ce qui concerne la portion de territoire directement affectée par le projet, les recherches sur l'occupation du territoire menées au cours des années '80 par le Conseil des Atikamekw et des Montagnais ainsi que les études subséquentes, dont l'étude sectorielle du promoteur indiquent clairement que ce sont les gens d'Ekuanitshit qui occupaient et utilisaient le territoire visé par le projet, ce qu'ils continuent d'ailleurs de faire. En ce qui concerne l'étude d'occupation du territoire menée par le promoteur dans la communauté d'Ekuanitshit, elle a fait l'objet d'un suivi très serré de la part des intervenants du Conseil des Innus d'Ekuanitshit qui ont validé les méthodes d'enquête et d'analyse et lu avec attention et commenté les différentes versions des rapports au gré de leur production. L'étude d'occupation et utilisation du territoire (Ekuanitshit) a, de plus, fait l'objet d'une validation de la part des membres de la communauté dans le cadre d'une assemblée publique avant d'être finalement approuvée et être intégrée officiellement dans l'étude d'impacts. Ainsi, dans les faits, ce sont les Innus d'Ekuanitshit qui sont les seuls à être directement touchés par le projet d'aménagement des centrales et des réservoirs.

Cependant, en ce qui concerne les lignes de transport, les recherches montrent qu'effectivement, une partie des terres ancestrales des Innus de Uashat et Mani-Utenam sera touchée par le projet.

- À la page 6 de ce mémoire, on mentionne aussi que :

« Par ailleurs, le promoteur a fait preuve de négligence dans la rédaction de son étude d'impact, particulièrement dans sa recherche relative à l'occupation et à l'usage du territoire par les membres des Premières Nations et aux effets cumulatifs négatifs des autres développements, passés et futurs, sur le territoire traditionnel et les droits des Ushaannuat, des familles innues et des membres d'ITUM ».

Rectification : Nous ne pouvons nous exprimer au nom des Premières Nations dont il est ici question en ce qui concerne leur niveau de satisfaction quant à la description du milieu innu de l'étude d'impacts mais nous devons, en ce qui concerne les Innus d'Ekuanitshit, préciser ici que nous ne considérons pas que le promoteur a fait preuve de négligence dans l'étude concernant les Innus

d'Ekuanitshit. Tel que nous l'avons mentionné précédemment, nous cautionnons l'étude d'occupation et utilisation du territoire des Innus d'Ekuanitshit car nous y avons pleinement participé.

Mémoire no. DM45 (Mémoire du Conseil des Montagnais de Nutakuan)

- À la page 3 du mémoire, il est mentionné que :

« De façon plus particulière, notre Première Nation a identifié la foresterie comme un secteur privilégié pouvant permettre à nos membres de continuer de fréquenter le territoire tout en bénéficiant des retombées économiques découlant de l'exploitation des ressources forestières de notre territoire ».

Rectification : Nous ne pouvons commenter le choix de la communauté de Nutakuan en ce qui a trait à la foresterie comme voie privilégiée de développement pour la communauté. Il est cependant nécessaire de préciser que les activités de foresterie prévues dans le cadre du projet Romaine se dérouleront dans une grande mesure, dans une portion de territoire où il n'existe aucun historique d'occupation du territoire par les gens de cette communauté. Il est donc faux de laisser sous-entendre que l'exploitation forestière des gens de cette communauté se justifie par le fait qu'il s'agit de « leur territoire ». D'ailleurs leurs propres cartes définissant les limites d'un « Nitassinan local » de Nutakuan servant de base à leurs négociations territoriales ne se rendent pas jusqu'aux terres s'étendant à l'ouest de la rivière Romaine, là où, par ailleurs, se réaliseront les principales interventions forestières.

- À la page 6, il est mentionné que :

« les expériences passées démontrent que la facilité d'accès sur le territoire, notamment en période de construction du projet, près de 3000 travailleurs pourraient œuvrer à la réalisation du projet, peut constituer un défi important au niveau de nos activités traditionnelles ».

Rectification : Les Innus de Nutakuan ne pratiquent, ni historiquement, ni actuellement, leurs activités traditionnelles dans la partie ouest de la rivière Romaine, là où, précisément, les effets de la présence de milliers de travailleurs se feront principalement ressentir. Le « défi » auquel il est ici fait référence n'est donc pas effectif. Le véritable défi est pour les Innus d'Ekuanitshit qui seront impliqués dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation visant à réduire les impacts de la

présence des travailleurs et dans leur participation active au sein d'un comité de gestion du territoire visant à encadrer les activités de prélèvement faunique dans les limites du territoire visé par le projet.

- Toujours à la page 6, il est dit que :

« ...les routes d'accès, même si elles constituent un avantage certain pour l'accès au territoire, permettent aussi une fréquentation beaucoup plus intensive de chasseurs et de pêcheurs non-autochtones, ce qui pourrait avoir une conséquence directe sur notre mode de vie, puisque le prélèvement des différentes espèces fauniques et halieutiques sur le territoire sont au cœur de notre mode de vie traditionnel ».

Rectification : Il n'existe aucune confirmation sous quelque forme que ce soit d'une occupation et utilisation historique et contemporaine des innus de Nutakuan du territoire s'étendant à l'ouest de la rivière Romaine, de l'embouchure jusque dans le secteur de la centrale RO-4. Ce territoire sera traversé par une route qui le rendra désormais accessible à tous, incluant les Innus de Nutakuan qui seront, comme les autres Innus et allochtones provenant de l'extérieur de la région immédiate, considérés comme de nouveaux utilisateurs. La conséquence directe sur le mode de vie se pose en réalité aux Innus d'Ekuanitshit qui devront composer avec la pression supplémentaire sur les ressources fauniques créée par l'arrivée de tout ces nouveaux utilisateurs. Les Innus d'Ekuanitshit qui fréquentent régulièrement le territoire qui sera ouvert devront éventuellement faire face à la productivité de ce dernier, affectant ainsi directement leur mode de vie.

Mémoire no. DM94 (Mémoire du Conseil des Innus de Pakua Shipi et du Conseil des Innus de Unamen Shipu)

- À la page 5 du mémoire, ils est affirmé que :

« Le territoire sur lequel le promoteur Hydro-Québec se propose de réaliser le projet de complexe de la rivière Romaine est sur le Nitassinan Mamit...Le Nitassinan Mamit n'a jamais fait l'objet d'une session ou abandon de notre part ».

Rectification : Lorsque l'ensemble des communautés faisant partie de la nation Innue (au Québec) ainsi que les communautés Atikamekw se sont réunies pour constituer le Conseil des Atikamekw et des Montagnais (CAM), elles ont d'abord procédé à une vaste série d'études d'occupation et d'utilisation du territoire à partir

de chaque communauté. Ces études ont permis de mettre à jour, par la compilation d'itinéraires de parcours annuels sur le territoire, de localisation de campements principaux et secondaires, zones d'exploitation, etc. des cartes qui indiquent pour chacune des communautés des « zones d'influence » ou des portions de territoires attribuables plus spécifiquement à chaque communauté. L'ensemble de ces portions « locales » de territoires, lorsque superposées, ont permis de délimiter un vaste territoire qui représente celui de la Nation Innu ainsi que les chevauchements entre les territoires locaux. C'est cette « grande carte » et l'argumentaire qui la soutient que les gouvernements provincial et fédéral ont reconnu et accepté comme base de négociations en vue d'un Traité avec la nation.

Suite à la dissolution du CAM, les communautés se sont regroupées sur de nouvelles bases pour continuer la négociation qui avait été suspendue. Certaines communautés firent le choix de relancer les discussions sur la base d'une prépondérance locale à partir des études initiales (locales) d'utilisation et occupation du territoire qui délimitent les territoires sur lesquels s'exerceraient les pouvoirs des futurs gouvernements autonomes de chaque communauté. Le continuum territorial de la nation innue venait de se fragmenter.

D'autres communautés, comme celles de Mamit Innuat décidèrent, aux fins du processus de négociation, de maintenir les liens politiques initialement établis dans le cadre du processus de négociation du traité. Rapidement, la communauté de Nutakuan se retirait de Mamit Innuat, se joignant aux communautés ayant décidé de négocier sur la base d'un territoire (nitassinan) local. De nouveau, le continuum territorial référentiel de Mamit Innuat se fragmentait.

Les trois communautés restantes, Ekuanitshit, Unamen Shipu et Pakua Shipi continuèrent à négocier sur la base d'un territoire commun désigné dans le mémoire par le terme « Nitassinan Mamit ». Ce Nitassinan Mamit se constitue donc de la somme des territoires locaux identifiées dans les rapports initiaux du CAM sur l'occupation et l'utilisation du territoire où seuls, les communautés de Unamen Shipu et Pakua Shipu continuent de partager un territoire contigu. Leur retrait de l'organisme chargé de négocier le traité (Mamu Pakatatau Mamit), ainsi que leur retrait de l'organisme chargé du suivi du projet Romaine (Corporation Nishipiminan) a amené Ekuanitshit à revoir sa position en décidant d'un repli autour de leur « nitassinan local » dont le projet Romaine se situe au cœur. N'occupant pas historiquement ou actuellement ce territoire, il est difficile pour ces communautés d'affirmer qu'elles n'ont jamais cédé leurs droits sur celui-ci car ces droits étaient le produit d'une union qui n'existe plus.

- À la page 8, il est dit que :

« Du fait qu'Hydro-Québec réfute l'occupation et l'utilisation passée, présente et future par les Innus de Pakua Shipi et Unamen Shipu de la zone d'étude du projet, il a été légitime de notre part de questionner Hydro-Québec sur ses prétentions.

Hydro-Québec nous répond, laconiquement, qu'il n'est pas possible de faire la démonstration de cette occupation et utilisation le tout en argumentant que « On peut simplement dire qu'aucune donnée historique ou issue de la tradition orale ne mentionne une utilisation de la zone d'étude à partir de Unamen Shipu et Pakua Shipi ».

Il s'agit d'une affirmation gratuite reposant seulement sur quelques données d'entrevues recueillies dans les deux communautés par les chercheurs mandatés par Hydro-Québec. Il appert évident qu'Hydro-Québec a considéré avec légèreté cette importante problématique en se basant sur quelques données ponctuelles.

Hydro-Québec ne considère pas, non plus, le fait qu'une route d'accès sera construite, laquelle permettra aux Innus de Unamen Shipu et de Pakua Shipi d'accentuer leur présence sur cette portion du Nitassinan Mamit ».

Rectification : Nous avons suivi de très près la réalisation des études du milieu Innu (Ekuanitshit) dans le cadre d'un comité conjoint avec Hydro-Québec. Nos démarches de recherche interne confirment qu'il n'est possible de documenter quelque forme d'occupation et d'utilisation du territoire couvert par la zone d'étude du projet par les gens de Unamen Shipu ou Pakua Shipi. Nos aînés confirment que sur grande partie du parcours de la rivière Romaine, ils ne rencontraient que des gens d'Ekuanitshit. L'hiver, au nord, dans la région des sources de la rivière, il leur arrivait de rencontrer des gens de Uashat et d'autres communautés, mais pas de gens de Unamen Shipu ou Pakua Shipi. L'affirmation selon laquelle « On peut simplement dire qu'aucune donnée historique ou issue de la tradition orale ne mentionne une utilisation de la zone d'étude à partir de Unamen Shipu et Pakua Shipi » n'est donc pas gratuite. Elle ne constitue que l'expression d'une réalité.

La route d'accès projetée permettra aux gens de Unamen Shipu et Pakua Shipi d'accéder au territoire des Innus d'Ekuanitshit. La présence de ces Innus, constitue, pour les gens d'Ekuanitshit, comme dans le cas de la présence de gens de Nutakuan et d'autres communautés ainsi que des allochtones de l'extérieur comme une source de pression supplémentaire sur les ressources fauniques, ce qui aura un

impact direct sur la productivité de certains territoires déjà occupés et utilisés par des gens d'Ekuanitshit. De plus, pour « accentuer » leur présence sur le territoire, il faudrait qu'ils y aient été établis auparavant. On ne peut effectivement accentuer une présence dans une région quand on ne s'y trouve pas. Pour accentuer une présence dans un lieu, il faut déjà y être, ce qui n'est pas le cas des gens de Pakua Shipi et Unamen Shipu. Pour les gens d'Ekuanitshit, les activités de tous ces nouveaux utilisateurs de leur territoire ancestral devront s'exercer dans un cadre de gestion où les Innus d'Ekuanitshit auront une importante participation.

- À la page 11, il est dit que :

« À notre questionnement sur la place qui a été réservée à la toponymie innue, Hydro-Québec ne nous répond pas. C'est une question qui aurait dû être traitée avec ampleur, du fait de la place qu'occupe la toponymie Innue, dans les traditions, le savoir innu et la transmission des connaissances. Hydro-Québec ne s'est pas sensibilisé et n'a fait aucun effort pour reconnaître ce patrimoine unique innu ».

Rectification : Les études d'occupation et utilisation du territoire menées à Ekuanitshit avec notre collaboration et supervision conjointe ainsi que l'étude sur les savoirs locaux ont permis de d'identifier des dizaines de nouveaux toponymes témoignant de la connaissance que les gens d'Ekuanitshit ont de leur territoire et du lien unique qui les unit à celui-ci.

- À la page 12, il est dit que, relativement à la route d'accès aux ouvrages :

« Notre questionnement à ce sujet portait sur les impacts possibles sur l'utilisation des secteurs côtiers par les Innus de Unamen Shipu et de Pakua Shipi, par leur utilisation des rivières et des lacs affectée par le projet situés dans la zone d'étude et dans ses zones adjacentes, par les activités de développement de la villégiature par les non-autochtones du secteur, par les activités de chasse aux oiseaux migrateurs, les activités de pêches et de cueillette des Innus de Unamen Shipu et Pakua Shipi.

Encore une fois, Hydro-Québec entonne son refrain sur le fait que les Innus d'Unamen Shipu et de Pakua Shipi ne sont pas concernés par cette zone d'étude.

Hydro-Québec ne comprend pas que le désenclavement de la zone d'étude reliée à son projet, par le biais de l'érection d'une route d'accès, provoquera une présence accrue des Innus de Unamen Shipu et de Pakua Shipi dans la dite zone ».

Rectification : La route d'accès projetée permettra aux gens de Unamen Shipu et Pakua Shipi d'accéder au territoire des Innus d'Ekuanitshit. La présence de ces Innus, constitue, pour les gens d'Ekuanitshit, comme dans le cas de la présence de gens de Nutakuan et d'autres communautés ainsi que des allochtones de l'extérieur comme une source de pression supplémentaire sur les ressources fauniques, ce qui aura un impact direct sur la productivité de certains territoires déjà occupés et utilisés par des gens d'Ekuanitshit. De plus, pour « accentuer » leur présence sur le territoire, il faudrait qu'ils aient été établis auparavant. On ne peut effectivement accentuer une présence dans une région quand on ne s'y trouve pas. Pour accentuer une présence dans un lieu, il faut déjà y être, ce qui n'est pas le cas des gens de Pakua Shipi et Unamen Shipu. Pour les gens d'Ekuanitshit, les activités de tous ces nouveaux utilisateurs de leur territoire ancestral devront s'exercer dans un cadre de gestion où les Innus d'Ekuanitshit auront une importante participation.

- À la page 12, alors qu'il est question du caribou forestier, il est dit que :

« ...il est inacceptable qu'Hydro-Québec n'ait pas eu la volonté d'accorder autant de place aux connaissances Innues de Mamit Innuat, qu'aux scientifiques de culture, disons occidentale, en ce qui concerne le caribou forestier ».

Rectification : Les savoirs locaux associés à la rivière Romaine ont fait l'objet d'une étude extensive comprenant un grand nombre d'espèces animales et caractéristiques des cours d'eau faisant partie du bassin versant de la rivière Romaine. Il est vrai que cette étude aurait pu aller plus loin sur la question du caribou. Cela demeure aussi vrai pour d'autres espèces que nous aurions peut-être souhaité voir documentés plus extensivement mais les contraintes de temps ont fait que la recherche a dû demeurer limitée. La question des savoirs innus associés au caribou seront examinés avec plus d'attention dans le cadre d'un comité de suivi du caribou forestier composé de représentants d'Ekuanitshit, d'Hydro-Québec et du MRNF.

- À la page 14, dans la conclusion du mémoire, il est dit que :

« La première partie de ce mémoire a démontré, malgré la distance qui nous sépare, que nous avons des intérêts sur le site du projet de complexe de la rivière Romaine. Les membres de nos communautés ont manifesté régulièrement de la solidarité pour les principaux impactés soit les membres de la communauté de Ekuanitshit. Le Nitassinan Mamit appartient aux membres de communautés de Mamit ».

Rectification : La première partie de ce mémoire n'a, en aucune façon, démontré un intérêt territorial quelconque sur la base d'une occupation effective, historique ou contemporaine de la zone visée par le projet. La solidarité exprimé par les gens de Pakua Shipi et Unamanen Shipu envers les gens d'Ekuanitshit est bien réelle, mais elle n'a pas trouvé écho chez leurs dirigeants qui ont choisi d'abandonner la communauté d'Ekuanitshit pour négocier de leur côté les modalités de leur participation au projet Romaine. Finalement, si le « Nitassinan Mamit » appartient aux membres de communautés de Mamit, la région visée par le projet Romaine se situe au cœur du territoire ancestral des gens d'Ekuanitshit et leur appartient avant tout.